

ÉDITION 2012

2ème prix : Sciences Po. Paris - Sujet UNICEF

Dans la perspective des élections de l'année 2012, l'UNICEF France a lancé une action d'influence afin de sensibiliser le public et les candidats aux élections aux grandes questions touchant aux droits de l'enfant et de pousser les élus à s'engager pour la protection et la promotion de ces droits. Cette stratégie de communication et d'influence s'appuyait sur un "Manifeste pour l'enfance", diffusé auprès du grand public et des futurs élus.

La mission qui nous a été confiée était de proposer des axes de stratégie destinés à assurer la dynamique postélectorale du Manifeste auprès des élus. Il s'agissait de leur rappeler les engagements qu'ils ont pris en signant le Manifeste et d'étendre la mobilisation autour des grandes questions de l'enfance aujourd'hui en France.

Compte tenu de l'incertitude qui prévalait avant les élections concernant la composition de l'Assemblée et du Gouvernement, le projet initial a été recentré sur une étude stratégique du Sénat. C'est en effet la seule institution pour laquelle nous pouvions, en l'état actuel des choses, élaborer une action de fond, inscrite dans la durée.

Notre travail s'est organisé autour de deux axes centraux, l'un analytique, l'autre opérationnel. Nous avons d'abord, à travers la cartographie de l'institution, procédé à l'identification des sénateurs-clés sur les questions de l'enfance. En parallèle, nous avons identifié les propositions de lois n'ayant pas abouti par le passé qui pourraient bénéficier d'un traitement plus favorable grâce à l'alternance.

Nous avons également envisagé une stratégie de mobilisation du réseau des sénateurs-maires pour développer la connaissance et le dialogue autour du label « Ville Amie des Enfants », créé par l'UNICEF et l'AMF. De fait, il nous a semblé pertinent de lier sphères locale et nationale en utilisant un réseau déjà constitué, actif et reconnu.

Notre rapport se clôt par une analyse au cas par cas des propositions du Manifeste. En effet, au-delà de la portée symbolique de ce bloc de propositions, il nous a paru nécessaire d'en fractionner l'analyse, afin de mieux tenir compte des spécificités de chacune d'entre elles : faisabilité, risques, acteurs, thèmes liés, calendrier...

Nous sommes heureux de voir notre travail reconnu par le jury du concours, et d'autant plus satisfait qu'il se révèle à même de servir concrètement les objectifs de l'UNICEF France.

Mathilde Bricault, Aurélien Mähl et Albéric Mongrenier